

mensuel qui révèle que le nombre des sans-travail en quête d'emploi était estimé à 537,000 en février, chiffre à peu près le même qu'en janvier. Ceci signifie que le Canada compte un pourcentage plus élevé de chômeurs qu'aucun autre pays de l'Occident, et il nous semble...

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député aborde le débat. Il ne traite pas de la disposition du Règlement en cause.

**M. l'Orateur:** Je pense que l'objection est bien fondée; le député en fait procède comme si la motion avait été adoptée. Voici ce que je veux dire. Quelle différence y a-t-il entre ce lundi-ci et lundi dernier où aurait pu être présentée une motion de défiance visant à examiner la situation créée par le chômage? En fait, je me souviens maintenant que cette motion n'aurait pu être présentée, vu que le sujet a déjà été débattu durant la session. Je ne sais comment le député aurait pu surmonter ces obstacles, savoir que nous avons eu des débats traitant directement de la situation du chômage et que par conséquent je doute qu'une nouvelle motion de défiance relative à ce sujet puisse être autorisée, et que, deuxièmement,—comme le député vient de le faire remarquer,—les chiffres qui s'y rapportent, n'ont pas changé; la situation se maintient.

J'estime que le député ne devrait pas chercher à débattre ce sujet, mais s'il peut faire valoir quelque bonne raison de débattre la question en ce moment, et de nature à démontrer pourquoi nous serions justifiés à interrompre en ce moment nos travaux ordinaires, il devrait s'appliquer à nous exposer cette raison.

**L'hon. M. Martin:** En toute déférence, je crois que l'argument portant sur l'urgence doit reposer sur les faits tels qu'ils semblent se présenter à nous, mais je n'ai pas l'intention d'insister là-dessus. Toutefois, depuis quelques heures, nous avons en main un autre rapport du ministère du Travail et du Bureau fédéral de la statistique indiquant que, malgré les assurances données par le gouvernement à cet égard, le chômage ne s'atténue pas, si bien qu'en additionnant les chiffres relatifs aux diverses catégories de chômeurs figurant dans la statistique du Bureau fédéral nous voyons que le pays est devant un grave problème. Le caractère d'urgence de ce problème vient de ce que le chômage reste aussi grave qu'il l'était le mois précédent, ainsi que le montre le bulletin mensuel.

En toute déférence et en toute confiance, j'affirme respectueusement que la situation devant laquelle nous nous trouvons à l'heure présente, alors que nous sommes à la veille

d'entrer en congé pour une période de dix jours, justifie que la Chambre examine maintenant les voies et moyens qui permettraient au gouvernement de régler ce problème.

La question n'a pas été étudiée au moyen d'une motion spéciale pendant la présente session. Il y a eu un amendement à une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides et priant le gouvernement d'étudier la possibilité de convoquer une conférence fédérale-provinciale en vue de discuter cette question et les questions fiscales mais il y était dit que les questions fiscales et la question du chômage étaient de celles qui justifieraient la tenue d'une telle conférence et constituaient des questions qui pourraient être discutées à cette conférence.

Je suis d'avis qu'aucun problème n'est plus urgent dans notre pays en ce moment que le fait que nous comptons presque un demi-million de chômeurs. Ce problème dure en dépit des initiatives du gouvernement et en dépit des assurances qu'on nous donne qu'il s'améliorera. J'exhorte Votre Honneur à considérer que si jamais une motion a été conforme à l'article 26 du Règlement, c'est bien cette motion-ci, qui nous justifie à demander au gouvernement de nous fournir dès maintenant l'occasion d'examiner sa politique et de déterminer pourquoi ne s'améliore pas une situation qui touche tant de milliers de Canadiens dans toutes les parties du pays. Il est maintenant établi, par suite de données statistiques présentées dans un autre Parlement du Commonwealth, qu'il y a plus de chômage au Canada que dans n'importe quel autre...

**Des voix:** Règlement!

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je soulève une objection. L'honorable député persiste simplement à continuer son discours. Je signale que le Règlement est parfaitement clair. Le Règlement prévoit, à l'article 26, paragraphe 6, alinéa c), que:

26. 6 c) La motion ne doit remettre en discussion aucune affaire déjà débattue dans la même session.

L'amendement primitif proposé par le chef de l'opposition au cours du débat sur le discours du trône, le 19 janvier, se lit comme suit, comme en fait foi le hansard, à la page 56:

Nous soutenons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence, vu leur programme contradictoire et confus ainsi que leur indécision lamentable en présence de graves problèmes nationaux, tels que les problèmes occasionnés par le chômage croissant, ne méritent plus la confiance de cette Chambre.

En outre l'honorable député de Kootenay-Ouest a proposé un sous-amendement dans les termes suivants à sa motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides,